



Direction de l'Enfance et Accueil Famille (D.E.A.)

Le Florus Bât. C Place Mangin 83600 FREJUS

enfance.education@ville-frejus.fr

04.94.17.66.89

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00

Fermeture le vendredi à 12h15

CONDITIONS D'ANNULATION/REMBOURSEMENT VACANCES DE PRINTEMPS 2024

ANNULATIONS	Du 18/03/24 Au 24/03/24	Du 25/03/24 AU 07/04/2024	A partir du 08/04/2024
Comment ?	EN LIGNE * Dans votre Espace famille	PAR MAIL ou à l'ACCUEIL de la DEA	SÉJOUR NON REMBOURSABLE
Conditions	SEJOUR REMBOURSABLE		

Conditions d'annulation :

> **Du 18/03 au 24/03** → **directement sur votre espace en ligne.**

*Pour les personnes non munies d'internet : se présenter à l'accueil de la DEA, aux horaires habituels, du 18/03 et 22/03/24 jusqu'à 12h15.

> **À compter du 25/03**

Toute annulation doit être effectuée par écrit :

→ par mail à enfance.education@ville-frejus.fr.

→ par courrier à l'accueil de la Direction de l'Enfance et Accueil Famille

Aucune annulation ne sera prise en compte par téléphone.

Les délais d'annulation sont disponibles dans le tableau ci-dessus.

> **Toute inscription confirmée à compter du 08/04/2024 sera considérée définitive, sans annulation ni remboursement.**

> En cas d'absence pour maladie de l'enfant au-delà de deux jours consécutifs :
Le remboursement s'effectue sur présentation d'un certificat médical remis dans les **3 jours à partir du début de l'absence**. Une carence de deux jours ouvrés consécutifs est appliquée.

Conditions de remboursement :

> En cas **d'annulation remboursable**, la demande écrite doit être assortie d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Le délai de traitement des remboursements est d'environ 3 mois.

Les sommes remboursées sont créditées par le Trésor Public **à partir d'un montant minimum de 15€** sur le compte de la famille.

> Les montants versés en CESU (enfant de moins de 6 ans) et chèques vacances ne sont pas remboursables.